

A VENDRE MAISONS & APPARTEMENTS

WANZE

Rue Georges Smal



PEB

A

LIBRES
mi-2019

➤ Appartements 1 à 3 chambres

WANZE

Rue Albert Dignef



PEB

A

LIBRES
DE
SUITE!

➤ Appartements 1 ou 2 chambres

HUY

Avenue de Batta



PEB

A

LIBRES
DE
SUITE!

➤ Appartements 2 chambres

COUTHUIN

Rue Roua 8A et 8B



PEB

B

LIBRES
DE
SUITE!

➤ Maisons 3 ou 4 chambres

SEILLES

Rue des Tulipes 8-10-12



PEB

B

LIBRES
DE
SUITE!

➤ Maisons 3 ou 4 chambres

085 25 34 93

ANTOING/MAUBRAY

Les 50 ans du Montbrétia



Les membres du Montbrétia ont fêté le demi-siècle de leur club.

Macho à ses débuts, ouvert à tous aujourd'hui, le cercle culturel Le Montbrétia a fêté ses 50 ans. Coup d'œil dans le rétroviseur.

• Frank GHISLAIN

La grande salle du foyer socio-culturel affichait complet à l'occasion de la réception marquant le 50^e anniversaire du cercle culturel Le Montbrétia. À présent « royale » cette association est présidée par Anita Cambier.

Cette soirée a été l'opportunité de retracer la genèse du club qui a vu le jour en 1968. Alors que les étudiants se révoltaient à Paris, que les chars russes envahissaient Prague et que les athlètes américains levaient le poing en guise de protestation au JO de Mexico, un groupe d'amis se réunissait le 18 juillet sur les cendres chaudes de feu le syndicat d'initiative de Maubray.

Autour de la table se sont ainsi retrouvés Robert Leroux, André Falesse, Paul Delletre, Léon Hellin, Michel Vincent, Jean-

Pierre Coquette, Maurice Brabant, Louis Gallax et l'abbé Léon Depauw. L'objectif était de fonder un nouveau club et d'en rédiger la charte.

Le 2 août de la même année, présidé par Louis, ce club réservé aux hommes (devenu mixte en 2002) voyait le jour. L'association prit le nom de « Montbrétia ». Si la montbrétia est une plante vivace, rouge, éclatante et lumineuse, la dénomination de ce nouveau club est plus que probablement à associer au dérivé de Maubray, en patois. La charte prône une amitié franche et agissante ainsi que l'entretien d'une activité formatrice dans le domaine des loisirs via des conférences, débats et visites guidées.

Depuis un demi-siècle, les réunions se sont systématiquement tenues le 1^{er} vendredi du mois à 20 h. Ce fut chez Falesse dans un café sur la place, puis

chez Jean Carlier au café de la Symphonie, au Foyer de l'Amitié proche du cimetière et ces dernières années dans les anciens locaux de l'école communale, une salle gracieusement prêtée par la Ville.

L'avant-première du Maugré

Chaque réunion a toujours été relatée dans un bulletin distribué aux membres, à ce jour via le net. Le dernier bulletin en date porte le numéro 494. Une cinquantaine de voyages et quelque 350 conférences ont été organisés.

En 1975, il y eut la projection, en avant-première, du film de la RTBF consacré au Maugré. Plusieurs membres du cercle participèrent au tournage comme figurants.

Lors de la soirée du demi-siècle, les participants ont eu une pensée pour certains membres souffrants ou récemment disparus.

La prochaine conférence, « Comment fut déclarée la guerre 14-18 », aura lieu le 2 novembre. ■

ANTOING

Démission ou exclusion ?

Dans la rubrique « Rebondissements » de la page politique consacrée à Antoing du mercredi 3 octobre, nous évoquions l'exclusion de Natacha Duroisin du groupe UCA. Celle-ci nous écrit : « Contrairement à ce qui a été noté, j'ai personnellement pris la décision de quitter le groupe UCA pour rejoindre le groupe GO. Il a ensuite été acté au conseil de l'action sociale que je siège comme conseillère indépendante depuis le 21 février 2018. »

NDLR : C'est possible, mais ce n'est pas ce qui a été acté en conseil communal le 30 août. M. Vincent et M^{me} Mahieu avaient demandé l'introduc-

tion du point comme suit : « Nous vous informons que notre groupe politique a décidé d'exclure Mme Natacha Duroisin, représentante au CPAS pour UCA. Elle sera remplacée par Mme Marie-Lise Real. Merci de porter ce point à la connaissance du prochain conseil communal et de mettre en œuvre ce remplacement dans les meilleurs délais. »

L'acte ayant été signé par la majorité des membres du groupe, sa validité avait été confirmée par le directeur général.

Par ailleurs, les décisions du conseil de l'action sociale étant prises à huis clos, elles ne nous sont pas communiquées. ■

◆ TOURNAI

Elle s'appelle Catherine

Un moment de distraction lors de la saisie des listes publiées dans notre édition d'hier nous a fait oublier le prénom de Catherine Guisset-Lemoine(MR). Dont acte.

Bourse aux jouets, etc.

L'école fondamentale Saint-Joseph de Tournai, 32 chaussée de Lille, à Tournai, organise le dimanche 14 octobre, de 9 h à 12 h 30, une bourse aux jouets, vêtements d'enfants de 0 à 16 ans, et matériel de puériculture. Ouvert à tous.

◆ ANTOING

Concert Badi annulé

Faute de réservations, le FSC Antoing annule le concert de Badi prévu ce samedi 13.

PÉRUWELZIS

Six éoliennes de trop à l'horizon

À deux jours des élections communales, des citoyens interpellent les candidats et futurs élus au sujet



Thérèse, Maurice, Evelyn, Nathalie ou encore Tony redoutent de voir leur campagne abimée par de nouvelles éoliennes.

celles qui résident en zone agricole. 600 mètres minimum d'écart avec la plus proche éolienne en zone d'habitat, 400 mètres en zone agricole. « Pourtant, on ne parle pas de maisons isolées au milieu d'un

et leurs élus du sujet d'un projet éolien qu'ils jugent aberrant.

● **Christophe DESABLENS**

Le projet de parc éolien dit du Moulin du Buissonnet concerne les territoires de Brasménil, de Bury, de Braffe et de Briffueil. Il consiste en la construction et l'exploitation de six éoliennes. L'intercommunale Ipalle et le consortium de coopératives citoyennes domiciliées chez la SCRL CLEF à Leuze, y ont fait une demande pour des éoliennes publiques et/ou citoyennes. « Nous sommes sensibles aux démarches citoyennes à condition qu'elles soient portées par une dynamique locale et forte qui rassemble (plutôt que d'opposer) des habitants, élus locaux, entreprises ou associations locales. Mais ce n'est pas le cas ici », regrettent des habitants concernés par la construction des éoliennes. On l'a compris : ils voient d'un mauvais œil ce projet. Ils l'ont déjà fait savoir dans la foulée de la réunion d'information préalable d'avril 2018, en envoyant un dossier à la commune dans le cadre de l'étude d'incidence que réalisera le bureau d'étude CSD Ingénieurs. Quelque trois cents personnes se sont associées à cette réaction. « Parce qu'il y a beaucoup de maisons impactées par ce projet, beaucoup de personnes qui



verront ces éoliennes de leur maison ; de la rue principale de Brasménil, du village de Braffe, etc. »

Thérèse, Maurice, Evelyne, Nathalie ou encore Tony nous ont rencontrés pour faire part de leurs craintes. Au nom d'un groupe plus large baptisé « Pour qui souffle éole ? » « Pourquoi ce nom ? Parce que ces éoliennes ne souffleront pas pour les habitants des villages concernés mais pour des actionnaires ou investisseurs », estiment-ils. « Quand on voit les sommes que les promoteurs peuvent promettre aux propriétaires des parcelles visées, particuliers ou communes, ça donne une idée des enjeux financiers ».

Il existe selon eux une discrimination forte et incompréhensible entre les personnes dont la maison se trouve en zone d'habitat et

« Un caractère rural à préserver »

« Le parc naturel dans lequel nous habitons devient un parc d'éoliennes », déplore nos interlocuteurs. Or, observent-ils, Brasménil, Wasmes ou encore Braffe sont des villages déclarés soumis au RGSBR (Règlement général sur les bâtisses en site rural). « Chaque habitant des villages concernés a reçu il y a une dizaine d'années une brochure à ce sujet pour nous informer et nous expliquer que ce paysage est notre patrimoine et qu'il faut tout mettre en œuvre pour préserver le caractère rural des bâtisses. Or, la ruralité d'un village n'a de sens que si on

préserve son environnement ».

Une habitante de la rue du Chêne Brûlé fait remarquer qu'elle a dû suivre le règlement urbanistique à la lettre pour l'aménagement d'un gîte dans une ancienne grange. Il y a eu des conséquences financières pour certains habitants qui ne pouvaient pas faire certains travaux afin de conserver le caractère rural typique du village. « J'étais surveillée de près. Et ici on nous mettrait de grosses éoliennes de type industriel dans les environs directs de nos maisons ? Ce n'est absolument pas cohérent ». **C.Ds**

champ : il y a une vraie continuité avec les autres habitations de la rue. On ne peut pas à notre sens s'arrêter à la loi : il faut respecter l'esprit de la loi ».

Le nombre d'éoliennes sur les territoires de Péruwelz-Beceil-Leuze commence à être incroyablement exagéré, notamment par rapport à d'autres régions, estiment nos interlocuteurs. « Si ce projet voit le jour, des familles de nos villages, et pas un peu, verront trois ou quatre éoliennes en sortant de leur maison. Alors qu'il y a déjà d'autres éoliennes, à Leuze, Tourpes, ou à Péruwelz, dans le champ de vision. En réalité, nous sommes déjà entourés de 23 éoliennes, qui deviendront bientôt 26 avec les trois encore en projet à Bury et sur le zoning Polaris ».

Les membres du groupe ont conscience que leur point de vue sera critiqué, qu'on les qualifiera de « Nimby (« Not In My BackYard », pas dans mon arrière-cour), terme généralement utilisé pour décrire l'opposition de résidents à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront des nuisances. « Nous sommes pour la plupart des éclos dans l'âme et par nos actes. L'idée de fabriquer de l'électricité verte est séduisante mais l'endroit choisi ici n'est pas judicieux ; il va empoisonner une zone de beaucoup de gens, abîmer une zone Natura 2000 toute proche, sacrifier le cadre des châteaux de Braffe et de Briffueil, etc. » ■

TOURPES/THUMAIDE

L'extension éolienne n'est pas enterrée

Nouveau rebondissement dans le projet d'extension du parc éolien, que l'on croyait abandonné. Mais le permis est toujours en jeu...

● **Pierre-Laurent CUVELIER**

On croyait le projet d'extension du parc éolien de Tourpes-Thumaide définitivement enterré, au terme de plusieurs années de combat acharné. En dépit de l'avis des riverains et des autorités locales, qui parlaient d'une seule voix pour exprimer leur sentiment de saturation, le permis unique relatif à l'implantation de 4 mâts supplémentaires est toujours en jeu... La demande introduite par la so-



On n'est décidément pas au bout de nos surprises. Le Conseil d'État a annulé l'arrêté ministériel refusant le permis.

ciété anonyme E-Nos Vents avait pourtant été recalée par la Région wallonne en mars 2017.

Les promoteurs, derrière lesquels on retrouve EDF-Luminus et Ideta, ambitionnaient d'ajouter 4 nouvelles machines aux 9 éoliennes existantes, bâties à cheval entre les entités de Leuze et

Beceil. « Bien que partie prenante dans le projet initial, Elsa, l'ancienne filiale énergétique d'Ideta, s'était dissociée de la procédure de recours engagé par le partenaire majoritaire, EDF-Luminus (actionnaire à concurrence de 60 %). Nous tenions en effet à donner un signal par rapport aux réactions émises par les communes

concernées », relate Pierre Vandewattynne, le directeur général de l'agence Ideta.

Depuis lors, plus d'une année s'est écoulée et une décision du Conseil d'État a remis sur le devant de la scène ce projet d'extension éolienne. Dans un arrêt rendu le 28 juin, l'instance a décidé de casser l'arrêté ministériel qui refusait le permis unique sollicité par E-Nos Vents.

Une enquête publique à Frasnes

En conséquence, la balle est à nouveau dans le camp du ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Carlo Di Antonio. Il lui reviendra de statuer à nouveau sur le recours introduit par les promoteurs. « Cette démarche avait conduit les fonctionnaires technique et délégué à réaliser, en juin 2017, un rapport de synthèse positif pour trois éoliennes, avant que le permis ne soit

refusé », précise M. Vandewattynne.

C'est la motivation utilisée par le ministre Di Antonio dans sa décision de refus de permis qui a fait réagir le Conseil d'État. L'autorité a en effet relevé que durant l'instruction, une enquête publique n'avait pas été organisée sur le territoire de Frasnes-lez-Anvaing, contrairement à Leuze, Beceil et Péruwelz.

Or, il apparaît que l'ancienne commune sucrière est susceptible d'être affectée par le projet, « dès lors que des mesures de compensation biologique sont prévues sur son territoire ». C'est ce qui justifie la mise en œuvre d'une enquête publique qui débutera le 16 octobre à Frasnes.

Les observations écrites peuvent être envoyées au collège communal. D'ici la clôture de l'enquête, le 16 novembre, il est aussi possible de consulter le dossier au service travaux. ■